

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Noureddine Hajji et M. Mohamed Louzir.

Groupe Banque de Tunisie

Bilan Consolidé | Exercice clos le décembre 2016

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-16	déc.-15
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	205 019	127 901
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	126 858	155 565
Créances sur la clientèle	A3	3 705 315	3 458 789
Portefeuille titres commercial	A4	313 894	288 437
Portefeuille d'investissement	A5	321 575	275 390
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	139 549	123 806
Valeurs immobilisées nettes	A7	101 448	104 558
Autres actifs	A8	53 093	61 690
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	34 075	43 029
Titres mis en équivalence	A10	34 348	22 843
Ecart d'acquisition net	A11	16 180	16 978
Total des Actifs		5 051 354	4 678 986
Banque Centrale et CCP	P1	415 247	425 151
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	66 573	136 230
Dépôts de la clientèle	P3	3 053 802	2 744 186
Emprunts et ressources spéciales	P4	230 982	143 870
Autres passifs	P5	210 475	224 251
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	240 196	218 797
Sous-Total Passifs		4 217 275	3 892 485
Capital		180 000	150 000
(Titre d'auto contrôle)		-5 541	-4 660
Réserves consolidées		488 118	474 770
Résultats consolidés		98 588	84 241
Actions propres			
Sous-Total capitaux propres	C1	761 165	704 351
Intérêts minoritaires		72 914	82 150
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		5 051 354	4 678 986

Groupe Banque de Tunisie
Etat des engagements Hors bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2016

(En milliers de dinars)	Note	déc.-16	déc.-15
Cautions, avals et autres garanties données (*)		773 216	653 917
Crédits documentaires		205 693	256 437
Actifs donnés en garantie		415 000	425 000
Total des passifs éventuels		1 393 909	1 335 354
Engagements de financement donnés		168 661	220 700
Engagements sur titres		11	1 790
Avais, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		1 305	748
Total des engagements donnés		169 977	223 238
Engagements de financement reçus		4 087	7 657
Garanties reçues (*)		2 041 229	1 845 070
Avais, cautions de garantie sur convention de portage		0	0
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés		513	420
Total des engagements reçus		2 045 829	1 853 147

(*) Chiffres 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité.

Groupe Banque de Tunisie
Etat de Résultat Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2016

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-16	déc.-15
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	R1	258 499	248 203
Commissions - Produits	R2	48 790	43 894
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	30 542	26 261
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	18 524	13 950
Total produits d'exploitation		356 355	332 308
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	126 787	125 582
Commissions encourues	R6	996	1 139
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0
Total charges d'exploitation		127 783	126 721
Marge nette des activités d'assurance	R7	12 328	8 061
Produit net bancaire		240 900	213 648
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	22 073	28 377
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	6 471	8 330
Autres produits d'exploitation		-5 005	-11 474
Frais de personnel	R10	55 070	51 013
Charges générales d'exploitation	R11	17 715	17 742
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	10 581	10 869
Résultat d'exploitation		133 995	108 791
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		1 423	513
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-5 667	-5 799
Résultat courant avant impôt		141 085	115 105
Impôts sur les sociétés		24 021	21 924
Amortissement des écarts d'acquisition		798	798
Résultat des activités ordinaires		116 266	92 383
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		10 424	0
Résultat net		105 842	92 383
Intérêts minoritaires		7 254	8 142
Résultat net, part groupe	R13	98 588	84 241
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,617	0,580
Résultat net, part groupe par action - dilué (En DT)		0,617	0,527

Groupe Banque de Tunisie
Etat de Flux de trésorerie Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 016

(En milliers de dinars)

	Note	déc.-16	déc.-15
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		334 556	322 519
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-130 605	-135 862
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-10 906	269 911
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-243 986	-272 195
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		307 312	-67 766
Titres de placement		-26 861	-18 988
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-62 635	-27 316
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-43 912	-31 062
Impôt sur les bénéfices		-13 490	-20 371
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		<u>7 913</u>	<u>7 061</u>
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		<u>8 025</u>	<u>10 011</u>
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		<u>125 411</u>	<u>35 942</u>
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		27 915	26 340
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-55 088	-55 026
Acquisition/ cession sur immobilisations		-7 045	-6 538
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		<u>-34 218</u>	<u>-35 224</u>
Activités de financement			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-4 709	-3 817
Augmentation/diminution ressources spéciales		89 432	60 852
Dividendes versés		-57 581	-65 458
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		<u>27 142</u>	<u>-8 423</u>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		118 134	-7 726
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	95 751	103 477
Dont trésorerie chez la BT		2 997	7 185
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		<u>213 885</u>	<u>95 751</u>
Dont trésorerie chez la BT		(61)	2 997

Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2016 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et de l'hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens,

dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :
Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2016	2015	2016	2015
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,58%	98,57%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	53,91%	53,90%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,74%	52,71%	47,42%	47,37%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	98,13%	98,12%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,29%	93,28%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	100,00%	98,58%	98,57%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,55%	98,54%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	75,73%	75,72%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,16%	43,15%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,32%	57,31%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,07%	60,06%	53,91%	53,90%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,35%	39,35%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,35%	39,35%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,56%	98,54%

5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2016	2015	2016	2015
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	73,10%	71,39%	45,30%	44,23%
SICAV RENDEMENT	10,02%	6,37%	5,45%	3,48%

5.3. Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
Air Liquide Tunisie	11 285	20,80%	Simple participation, pas d'influence

Notes sur le Bilan

Note A1

AC1 - Caisse

	déc.-16	déc.-15
Caisse dinars	23 838	25 088
Caisse devises	4 403	3 450
Banque Centrale de Tunisie	176 629	99 339
CCP et traveller's chèques	149	24
Total AC1 - Caisse	205 019	127 901

Note A2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	déc.-16	déc.-15
Avoirs chez les établissements financiers	16 157	11 883
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	7 125	3 725
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	9 032	8 158
Prêts aux établissements financiers	110 681	143 651
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	10 270	4
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	54 382	94 579
Prêts aux organismes financiers spécialisés	46 029	49 068
Créances rattachées	20	31
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	20	31
Créances rattachées sur Prêts aux organismes fin spécialisés	0	0
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	126 858	155 565

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3

AC3 - Créances sur la clientèle

	déc.-16	déc.-15
Comptes ordinaires débiteurs	358 066	340 463
Crédits sur ressources ordinaires	3 220 666	3 063 443
Créances sur crédit-bail	44 878	40 175
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	12 136	5 997
Crédits sur ressources spéciales	95 054	56 865
Financement sur ressources externes	92 252	53 827
Financement sur ressources budgétaires	2 802	3 038
Créances Impayés douteuses et litigieuse	226 880	198 309
Créances impayés	50 589	31 080
Créances au contentieux	176 291	167 229
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	32 897	26 491
Couvertures comptables	-285 262	-272 954
Agios réservés	-18 492	-18 986
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-266 770	-253 968
Total AC3 - Créances sur la clientèle	3 705 315	3 458 789

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note A4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

	déc.-16	déc.-15
Titres de placement	302 537	276 615
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	11 357	11 822
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	313 894	288 437

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction : les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement : les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note A5

AC5 - Portefeuille d'investissement

	déc.-16	déc.-15
Titres de propriété	329 515	276 840
Titres de participation	198 589	187 565
Parts dans les entreprises associées	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0
Fonds gérés par des SICAR	130 926	89 275
Titres de créances	26 439	27 086
Emprunts nationaux	26 439	26 688
Obligations	0	398
Créances rattachées	985	986
Provisions pour dépréciations de titres	-35 364	-29 522
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	321 575	275 390

Note A6

Placements nets des entreprises d'assurances

	déc.-16	déc.-15
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 618	1 707
Terrains et constructions hors exploitation	3 635	3 766
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
Sous-Total	5 943	6 163
Placements dans les entreprises liées et participations	32 204	32 218
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	82 517	64 902
Obligations et autres titres à revenu fixe	92 099	76 838
Prêts hypothécaires	513	420
Autres prêts	436	404
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	102 270	100 140
Sous-Total	277 835	242 704
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 622	1 372
Total	317 604	282 457
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-178 055	-158 651
Placements nets	139 549	123 806

Note A7

AC6 - Valeurs Immobilisées

	déc.-16	déc.-15
Immobilisations incorporelles	13 985	13 513
Frais d'établissement	196	196
Logiciels informatiques	12 473	12 001
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	291 325	285 181
Immeubles d'exploitation	132 457	129 032
Immeubles Hors exploitation	5 620	5 823
Terrains d'exploitation	10 020	10 020
Terrains hors exploitation	1 750	1 750
Agencements	64 629	64 204
Matériels informatiques	277	276
Matériels bancaires	0	0
Matériel de transport	3 256	3 189
Immobilisations en cours	1 120	1 134
Autres matériels	72 196	69 753
Cumuls amortissements	-203 862	-194 136
Amortissements des immobilisations incorporelles	-11 624	-10 081
Amortissements des immobilisations corporelles	-192 238	-184 055
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	101 448	104 558

Note A8

AC7 - Autres actifs

	déc.-16	déc.-15
Siège, succursales et agences	1 077	10 323
Comptes de régularisation	14 985	8 128
Compensation reçue	8 324	4 877
Compte d'ajustement devises	2 472	50
Agios, débits à régulariser et divers	4 189	3 202
Débiteurs divers	37 031	43 239
Total AC7 - Autres actifs	53 093	61 690

Note A11.2

Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-16	déc.-15
Provisions pour primes non acquises	7 262	9 898
Provisions pour sinistres Vie	181	41
Provisions pour sinistres Non Vie	26 366	33 090
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	0	0
Autres Provisions techniques non Vie	266	0
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	34 075	43 029

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

	% Ints 2016	déc.-16	déc.-15
SICAV RD	5,45%	28 859	17 685
SICAV CR	45,30%	5 489	5 158
Titres mis en équivalence		34 348	22 843
Contribution aux réserves consolidées		-419	325
Contribution au résultat consolidé		1 422	513

Note A11

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-16	déc.-15
Ecart de première consolidation	25 217	25 217
Amortissements	-9 037	-8 239
Total Traitement des écarts de première consolidation	16 180	16 978

Note A11.1

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-15	déc.-16		Valeur Brute
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	12 005	0	0	12 005
Total Brut	25 217	0	0	25 217

Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

	déc.-15	déc.-16		
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	Cumuls
Entités sous contrôle				
- FOSA	503	15	0	518
- ASTREE	2 729	253	0	2 982
- PLAC.TUNISIE	270	28	0	298
- CARTHAGO	2 633	352	0	2 985
- SCAN	2 104	150	0	2 254
Total	8 239	798	0	9 037

Note P1

PA1 - Banque Centrale et CCP

	déc.-16	déc.-15
Dépôts à vue	0	0
Banque Centrale	0	0
CCP	0	0
Emprunt auprès de la Banque Centrale	415 000	425 000
Emprunts en dinars	415 000	425 000
Emprunts en devises	0	0
Dettes rattachées	247	151
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	415 247	425 151

Note P2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	déc.-16	déc.-15
Dépôts à vue des établissements financiers	19 571	30 467
Banques et correspondants étrangers	13 930	21 680
Organismes financiers spécialisés	5 641	8 787
Emprunts auprès des établissements financiers	46 946	105 630
Emprunts en dinars	0	200
Emprunts en devises	46 946	105 430
Dettes rattachées	56	133
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	66 573	136 230

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note P3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

	déc.-16	déc.-15
Comptes à vue	1 051 297	954 905
Comptes d'épargne	965 561	807 055
Comptes spéciaux d'épargne	947 033	789 891
Autres comptes d'épargne	18 528	17 164
Dépôts à terme	949 466	906 569
Comptes à terme	542 141	531 115
Bons de caisse	22 825	24 954
Certificats de dépôts	384 500	350 500
Autres sommes dues à la clientèle	67 732	57 555
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	19 746	18 102
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 053 802	2 744 186

Note P4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

	déc.-16	déc.-15
Ressources extérieures	225 369	138 268
Ressources budgétaires	4 640	4 646
Dettes rattachées	973	956
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	230 982	143 870

Note P5

PA5 - Autres passifs

	déc.-16	déc.-15
Comptes de régularisation	61 529	87 478
Compensation à régler	46 299	74 992
Comptes d'ajustement devises	1 613	539
Agios, Crédits à régulariser et divers	13 617	11 947
Provisions	22 517	24 665
Provisions pour risques et charges diverses	14 960	14 446
Provisions pour congés payés	2 097	1 959
Provisions pour créances en hors bilan	5 460	8 260
Créditeurs divers	126 429	112 108
Créditeurs / opérations d'impôt	17 665	4 697
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	3 413	3 106
Créditeurs / Opérations BCT	384	382
Créditeurs / opérations avec le personnel	10 369	9 629
Créditeurs / opérations sur titres	8 621	6 965
Chèques à payer	6 214	7 460
Autres Créditeurs	75 951	74 202
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	3 812	5 667
Total PA5 - Autres passifs	210 475	224 251

Les provisions de 2016 incluent un montant de 6.486 mille dinars relatifs à la cotisation à la CNSS dont la banque a été soumise pour les exercices 2011, 2012 et 2013, et ce, suite à la vérification approfondie ayant eu lieu en 2014.

Note P6

Provisions techniques des entreprises d'assurance

	déc.-16	déc.-15
Provisions pour primes non acquises Non Vie	30 478	29 778
Provisions d'assurances Vie	95 396	77 106
Provisions pour sinistres Vie	2 733	2 347
Provisions pour sinistres Non Vie	105 455	103 051
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	1 298	1 482
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	1 590	1 947
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	282	2
Autres provisions techniques Vie	54	236
Autres Provisions techniques non Vie	2 910	2 848
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	240 196	218 797

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note C1

Tableau de variation des capitaux propres

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
Situation à l'ouverture de l'exercice 2016.12	150 000	-4 660	474 770	84 241	704 351
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	84 241	-84 241	0
Dividendes versés	0	0	-43 624	0	-43 624
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	98 588	98 588
Autres mouvements	0	-881	0	0	-880
Variation capital	30 000	0	-30 000	0	0
Variation périmètre	0	0	2 731	0	2 731
Situation à la clôture de l'exercice 2016.12	180 000	-5 541	488 118	98 588	761 165

Notes sur l'état de résultat

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	<u>déc.-16</u>	<u>déc.-15</u>
Produits sur opérations interbancaires	1 021	835
Produits sur opérations avec la clientèle	257 478	247 368
Revenus des opérations de crédit	213 780	203 631
Revenus des comptes débiteurs	31 026	32 835
Commissions sur avals et cautions	4 199	3 865
Report déport sur change à terme	4 854	4 333
Produits sur opérations de leasing	3 619	2 704
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	258 499	248 203

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

	<u>déc.-16</u>	<u>déc.-15</u>
Commissions sur comptes	12 800	9 738
Opérations guichet et opérations diverses	2 422	2 228
Opérations sur titres	3 909	4 350
Opérations avec l'étranger	5 186	5 400
Commissions sur moyens de paiement	11 100	9 970
Commissions de gestion	13 373	12 208
Total PR2 - Commissions (Produits)	48 790	43 894

Note R3**PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change**

	déc.-16	déc.-15
Gains nets sur titres de transaction	15 154	15 089
Intérêts/Titres de transaction	14 134	14 249
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	-632	159
Plus-value de cession/Titres de transaction	1 652	681
Gains nets sur titres de placement	0	0
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	0
Gains nets sur opérations de change	15 388	11 172
Différence de change sur opérations monétiques	-46	-16
Produits sur change manuel	2 920	2 511
Produits sur opérations de change en compte	11 754	7 561
Bénéfices sur opérations de change à terme	760	1 116
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	30 542	26 261

Note R4**PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement**

	déc.-16	déc.-15
Revenus des obligations	5 995	10 158
Revenus des titres de participation	12 529	3 783
Revenus des parts dans les entreprises associées	0	0
Revenus des parts dans les Co-Entreprises	0	2
Revenus des parts dans les entreprises liées	0	4
Effets des éliminations Dividendes	0	3
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	18 524	13 950

Note R5**CH1 - Charges d'intérêts**

	déc.-16	déc.-15
Charges sur opérations interbancaires	19 775	21 072
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	98 261	97 854
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	8 751	6 656
Total CH1 - Charges d'intérêts	126 787	125 582

Note R6**CH2 - Commissions encourues**

	déc.-16	déc.-15
Commission d'aval sur opération de refinancement	95	84
Charges sur opérations de retrait monétique	375	612
Frais d'interchange émis	451	354
Autres commissions	75	89
Total CH2 - Commissions encourues	996	1 139

Note R7**Marge nette des activités d'assurance**

	déc.-16	déc.-15
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	12 618	9 465
Résultat Technique de l'Assurance Vie	4 444	4 097
Résultat technique	17 062	13 562
Produits des placements Assurance Non Vie	13 412	12 777
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-4 026	-5 879
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-5 596	-4 155
Autres produits non techniques	2 998	232
Autres charges non techniques	-4 000	-17
Marge intégrable	19 850	16 520
Elimination des opérations intra-Groupe	-7 522	-8 459
Marge nette des entreprises d'assurance	12 328	8 061

Note R8**PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs**

	déc.-16	déc.-15
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	20 231	28 531
Dotations nettes aux provisions pour passifs	830	-230
Pertes sur créances irrécouvrables	1 337	396
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-325	-320
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	22 073	28 377

Note R9**PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement**

	déc.-16	déc.-15
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	5 476	8 940
Pertes subies sur les titres en portefeuille	1 814	431
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-2 169	-1 109
Frais de gestion du portefeuille	1 350	68
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	6 471	8 330

Note R10**CH6 - Frais du personnel**

	déc.-16	déc.-15
Charges de fonctionnement	42 977	40 231
Masse salariale	33 879	31 658
Charges sociales	8 421	7 935
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	677	638
Autres Frais liés au personnel	13 241	11 900
Régime d'intéressement	10 032	9 068
Prime départ à la retraite	912	861
Divers	2 297	1 971
Récupération sur personnel en détachement	-1 148	-1 118
Total CH6 - Frais du personnel	55 070	51 013

Note R11**CH7 - Charges d'exploitation**

	déc.-16	déc.-15
Télécommunication & courriers	2 075	1 934
Maintenance et entretien	2 598	2 448
Services externes d'exploitation	2 099	3 143
Achat de biens consommables	5 592	4 986
Communication, marketing et documentation	1 270	1 153
Assurance, Droits et taxes	1 383	1 245
Jetons de présence au conseil d'administration	468	462
Autres services extérieurs	2 326	2 427
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-96	-56
Total CH7 - Charges d'exploitation	17 715	17 742

Note R12**CH8 - Dotations aux amortissements**

	déc.-16	déc.-15
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 549	4 311
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	6 032	6 558
Total CH8 - Dotations aux amortissements	10 581	10 869

Note R13

Contribution par unité dans le résultat consolidé :

Secteur Financier			Autres secteurs					
<u>Activité Bancaire</u>	<u>Assurance</u>	<u>Gestion de portefeuille de valeurs mobilières</u>	<u>Autres</u>	<u>Immobilière</u>	<u>Promotion Touristique</u>	<u>déc.-16</u>	<u>déc.-15</u>	

Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	90 287						90 287	76 892
ASTREE		5 108					5 108	4 360
FOSA					53		53	63
GITSA					69		69	57
GITSARL					-4		-4	-1
CARTHAGO						171	171	1 876
SCAN						-334	-334	-350
SPCB					608		608	523
GPT		229					229	-372
PT		639					639	445
SBT				96			96	183
BT SICAR				-46			-46	-37
TFT				12			12	12
SPPI				278			278	77
Total	90 287	5 108	868	340	726	-163	97 166	83 728

Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence

SVCR			327				327	-136
SVRD			1 095				1 095	649
Total	0	0	1 422	0	0	0	1 422	513
Total Résultat	90 287	5 108	2 290	340	726	-163	98 588	84 241

Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

	<u>Var</u> <u>Trésorerie</u> <u>Filiales</u>	<u>BT</u>	<u>Secteur</u> <u>Financier</u>	<u>Autres</u> <u>Secteurs</u>	<u>déc.-16</u>	<u>déc.-15</u>
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	103 304 255				304 358	-71 807
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change					-201	-21
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	91 189	9 635	-2 075	95 751	103 477	
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		5 088	(2 091)	2 997	7 185	
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		204 124	9 660	40	213 885	95 751
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		183	(244)	(61)	2 997	

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

7. Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 février 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date

GROUPE BANQUE DE TUNISIE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 761 165 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 98 588 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers P5 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. En 2015, la banque a accepté une partie de la taxation, soit un montant de 465 KDT et a intenté une action en justice pour contester le reliquat des cotisations, soit un montant de 6 486 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs et sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 27 Mars 2017

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**